



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 avril 2009
Français
Original : anglais

Rapport sur la mission du Conseil de sécurité en Haïti (11-14 mars 2009)

I. Introduction

1. Dans une lettre datée du 3 février 2009, le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général que les membres du Conseil avaient décidé d'envoyer en Haïti, du 11 au 14 mars 2009, une mission dirigée par Jorge Urbina (Costa Rica). Après s'être concertés, les membres du Conseil ont décidé que la composition de la mission serait la suivante (voir S/2009/139) :

Costa Rica (Jorge Urbina, Représentant permanent, Chef de mission)

Autriche (Thomas Mayr-Harting, Représentant permanent)

Burkina Faso (Bonaventure Koudougou, Ministre conseiller)

Chine (Zhang Yesui, Représentant permanent)

Croatie (Vice Skračić, Ministre conseiller)

France (Jean-Pierre Lacroix, Représentant permanent adjoint)

Japon (Yukio Takasu, Représentant permanent)

Jamahiriya arabe libyenne (Esam Ganbour, Conseiller)

Mexique (Claude Heller, Représentant permanent)

Fédération de Russie (Konstantin Dolgov, Représentant permanent adjoint)

Turquie (Fazli Çorman, Représentant permanent adjoint)

Ouganda (Ruhakana Rugunda, Représentant permanent)

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (Nicholas Williams, Premier Secrétaire)

États-Unis d'Amérique (Susan Rice, Représentante permanente)

Viet Nam (Le Luong Minh, Représentant permanent).

2. On trouvera en annexe au présent rapport le mandat de la mission, arrêté le 20 février 2009, et son programme de travail.

3. En organisant cette mission, le Conseil de sécurité a manifesté sans détour sa volonté de favoriser la stabilité d'Haïti, et il en a profité pour demander que des



mesures soient prises sans tarder pour venir à bout des difficultés que connaît le pays, notamment dans les domaines de la sécurité, du dialogue politique et des élections, de l'extension de l'autorité de l'État, de l'état de droit et des droits de l'homme, de l'aide humanitaire et du développement socioéconomique, et que l'on recherche des solutions à long terme.

4. La mission a quitté New York le 11 mars et est revenue le 14 mars. Le Conseil de sécurité effectuait là son deuxième déplacement en Haïti, où il s'était déjà rendu en 2005. La mission a rencontré le Président de la République, René Garcia Préal, le Premier Ministre, Michèle Duvivier Pierre-Louis, et un certain nombre de ministres de son gouvernement, le Coordonnateur des commissions présidentielles et le Président de la Commission présidentielle sur la Constitution, les Présidents du Sénat et de la Chambre des députés, le Président, le Trésorier et le Directeur général du Conseil électoral provisoire, le Ministre de la justice et de la sécurité publique, les Secrétaires d'État à la sécurité publique et à la justice, le Directeur général de la Police nationale d'Haïti, les responsables des partis politiques et des représentants du secteur privé et de la société civile. La mission a également rencontré des fonctionnaires de rang supérieur de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), l'équipe de pays des Nations Unies et des membres du Groupe restreint concernant Haïti créé par la résolution 1542 (2004) du Conseil de sécurité. Elle a assisté à l'inauguration de l'École de la magistrature, et s'est rendue dans le quartier Cité-Soleil de Port-au-Prince, Fort-Liberté, à Ouanaminthe, à la frontière dominicaine, et aux Gonaïves. Elle a également visité plusieurs installations militaires et policières de la MINUSTAH, notamment la base militaire de Camp Charlie, la base maritime à Fort-Liberté et l'Unité de police constituée chinoise à Cité-Soleil.

5. La mission a exprimé sa gratitude aux autorités haïtiennes pour leur hospitalité et leur ouverture. Elle a également remercié le Représentant permanent d'Haïti, Léo Mèrorès, de l'avoir accompagnée et d'avoir contribué au bon déroulement de son voyage. La mission a salué l'organisation impeccable de son déplacement, dont les préparatifs avaient été orchestrés en étroite coordination avec le Secrétariat, en particulier le Département des opérations de maintien de la paix, le Représentant spécial du Secrétaire général, Hédi Annabi, la MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies. Elle a enfin remercié le Département de la sûreté et de la sécurité, qui avait assuré sa protection avec professionnalisme.

II. Points clefs

Conditions générales de sécurité

6. La mission a jugé que les conditions de sécurité s'étaient sensiblement améliorées grâce au travail mené par la MINUSTAH et au renforcement progressif de la Police nationale d'Haïti. Le Conseil de sécurité a constaté que l'on avait bien progressé vers l'établissement d'un sain ratio de 1 366 policiers pour 1 000 habitants. Depuis le déploiement de la MINUSTAH, le nombre de policiers composant la Police nationale d'Haïti, qui était de 3 000 à l'origine, a triplé, et les procédures de recrutement et d'agrément se poursuivent avec succès. Aux côtés de la Police nationale, la MINUSTAH a contribué de manière décisive au démantèlement de bandes armées responsables de la plupart des actes de violence commis dans le pays.

Cela a entraîné un important recul des activités criminelles, en particulier des enlèvements, qui ébranlaient auparavant la confiance de la population.

7. Plusieurs évènements ont eu des répercussions sur les conditions générales de sécurité, qui demeurent précaires en Haïti. Le pays a connu de graves revers en raison des effets combinés de la crise alimentaire, des crises financière et économique mondiales et des conséquences catastrophiques qu'a eues la saison des ouragans en 2008, ce qui a nui à la situation socioéconomique et à la pérennisation de la sécurité en Haïti. La pauvreté chronique et le chômage des jeunes dans les zones urbaines créent des conditions propices aux troubles civils, voire même à la réapparition de bandes organisées. Les épisodes de violentes tensions sociales se sont multipliés depuis décembre 2008 et 64 manifestations ont été signalées en février 2009, motivées dans les deux tiers des cas par des problèmes socioéconomiques. Les élections organisées pour renouveler un tiers du Sénat, dont le premier tour devrait avoir lieu le 19 avril 2009, pourraient être le théâtre de tensions et de manifestations.

8. Certains interlocuteurs ont fait part à la mission de leurs vives préoccupations quant aux incidences du trafic de drogues, actuellement l'un des principaux facteurs de déstabilisation du pays, et de la corruption qui en est le corollaire en Haïti. Les membres du Conseil sont convenus avec plusieurs de leurs interlocuteurs clefs haïtiens et internationaux que la stabilité du pays serait menacée tant que l'on n'aurait pas pris des mesures vigoureuses pour lutter contre le problème du trafic de stupéfiants.

9. L'État haïtien n'a pas les capacités nécessaires pour surveiller ses frontières terrestres et maritimes, ce qui contribue à la poursuite de cette activité illicite et suscite de profondes préoccupations. La mission a salué à cet égard l'organisation de patrouilles maritimes par les composantes militaire et policière de la MINUSTAH et la Police nationale d'Haïti, qui utilisent les bateaux de la Mission à Port-Salut, Killick et Fort-Liberté, et les opérations intégrées qu'elles mènent ensemble aux frontières, avec des moyens terrestres, aériens et maritimes. Les membres du Conseil ont toutefois admis qu'il fallait compléter ces activités en lançant des initiatives bilatérales et en favorisant la coopération, en particulier avec les pays de la région, la MINUSTAH n'ayant ni le mandat ni les capacités requis pour pouvoir lutter efficacement contre les stupéfiants, et Haïti n'étant pas encore en mesure d'endosser de telles responsabilités.

10. La mission a jugé indispensable de maintenir la présence des contingents et des forces de police de la MINUSTAH pour préserver la sécurité et la stabilité tandis que l'on s'employait à renforcer la capacité des autorités haïtiennes d'assurer seules la sécurité et l'ordre public. Il faudra réfléchir aux mesures à prendre pour transférer progressivement les responsabilités aux autorités haïtiennes, et déployer de gros efforts dans ce sens. La mission a également pris note de ce que lui ont dit plusieurs interlocuteurs haïtiens et internationaux, à savoir qu'il serait inopportun que la MINUSTAH retire prématurément ses forces d'Haïti. Il vaudrait en effet mieux attendre que le pays soit véritablement en mesure de faire face aux diverses menaces pesant contre sa sécurité. Les interlocuteurs de la mission, haïtiens et internationaux, ont également souligné qu'il importait d'assurer la formation et la professionnalisation de la Police nationale d'Haïti sur le long terme en vue de renforcer la capacité du pays d'assurer sa propre sécurité.

11. Lorsqu'il a été déterminé que la Police nationale d'Haïti ne pouvait lutter seule contre le trafic d'armes et de stupéfiants, certaines parties ont demandé qu'elle

reçoive l'appui d'une force de sécurité capable de remplir toutes les tâches dont elle s'acquittait avec l'aide de la MINUSTAH. La Commission présidentielle de renforcement de la sécurité devrait très prochainement publier son rapport sur la question, qui sera assorti de recommandations.

12. Plusieurs interlocuteurs ont regretté que des armes continuent de circuler à Haïti. La mission a constaté que la MINUSTAH, à la faveur de son programme de lutte contre la violence communautaire, continuait de conseiller utilement la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, tout particulièrement s'agissant des zones du pays touchées par la violence. Les projets à forte intensité de main-d'œuvre lancés dans le cadre de ce programme, qui visent à dissuader la population de rejoindre les rangs de bandes organisées et à réinsérer les anciens membres de ces bandes, jouent eux aussi un rôle primordial vis-à-vis de l'amélioration des conditions générales de sécurité.

Dialogue politique et élections

13. La mission a jugé encourageante la nette amélioration du climat politique à l'issue de la formation d'un gouvernement élu en 2006. Plusieurs acteurs politiques, notamment les dirigeants de l'opposition, ont d'ailleurs reconnu que sous la présidence de M. Préval, la presse jouissait d'une liberté sans précédent et les membres de l'opposition étaient libres d'exprimer leurs opinions sans craindre la persécution.

14. Malgré cette évolution positive, la stabilité des institutions démocratiques haïtiennes, qui viennent tout juste d'être formées, demeure compromise par les profondes scissions qui marquent la société haïtienne et les tensions politiques qui perdurent entre factions opposées. La mission a été particulièrement préoccupée de constater que bien que les ravages causés par les tempêtes et les ouragans ayant balayé l'île l'année passée aient suscité un nouvel esprit de coopération, les relations entre le pouvoir exécutif et le Parlement restaient tendues, comme en témoignaient le fait que le Parlement ne cessait d'adresser des convocations aux ministres du Gouvernement, l'incapacité de ces deux branches du pouvoir de s'entendre sur le budget de l'exercice 2008-2009 et la modestie des progrès accomplis jusqu'à présent s'agissant de mettre en œuvre l'agenda législatif commun adopté en décembre 2008.

15. Le Président et les magistrats siégeant au Conseil électoral provisoire ont dit aux membres du Conseil que huit processus électoraux allaient être organisés au fil des 36 prochains mois. La mission a également été renseignée sur le soutien logistique offert par la MINUSTAH au Conseil électoral provisoire et sur l'assistance fournie sur le plan de la sécurité.

16. Avec le début des préparatifs des élections qui permettront de renouveler un tiers du Sénat, dont le premier tour doit se dérouler le 19 avril prochain, les facteurs d'incertitude sur le plan politique se sont multipliés. La décision qu'a prise le Conseil électoral provisoire de n'accepter aucun des candidats présentés par les factions opposées de Fanmi Lavalas, parti de l'ancien Président Jean-Bertrand Aristide, a jeté le doute sur le degré d'ouverture des élections sénatoriales à venir. La mission a trouvé encourageant que les responsables de Fanmi Lavalas se soient engagés à ne recourir qu'à des moyens légaux pour tenter de faire annuler la décision du Conseil électoral provisoire. Certains représentants du monde politique

et de la société civile ont souligné que de nouveaux troubles sociaux risquaient d'éclater. La mission a insisté auprès du Conseil électoral provisoire sur le fait qu'il fallait tout mettre en œuvre pour veiller à ce que certaines catégories de la population ne ressentent plus le sentiment d'exclusion que leur inspirait la non-participation d'un important groupe politique. Il ressort de toute cette situation qu'il faut revoir le système électoral et renforcer les partis politiques.

17. La mission a été informée que plusieurs partis politiques avaient décidé de ne pas se présenter aux élections, en partie parce qu'ils connaissaient des difficultés financières et parce qu'ils estimaient que le Conseil électoral provisoire ne parviendrait pas à organiser les élections dans les délais impartis. Le Conseil électoral provisoire a réaffirmé à la mission qu'il était déterminé à veiller à ce que des élections libres, régulières et ouvertes à tous soient organisées dans les délais. Divers interlocuteurs ont toutefois dit douter que les autres élections prévues en 2009 – pour renouveler un deuxième tiers du Sénat et toute la Chambre des députés et élire les autorités locales – puissent être tenues dans les temps.

18. La mission a également jugé encourageant de constater que le Gouvernement haïtien, le Parlement, les partis politiques, le secteur privé et la société civile semblaient véritablement désireux d'engager des échanges constructifs au sujet de problèmes primordiaux pour l'avenir du pays. Le Président Préval vient de mettre sur pied des commissions chargées de l'éducation, de la compétitivité, de l'informatique, des forces de sécurité et de la réforme de la Constitution, auxquelles participent des parties prenantes très diverses de tous horizons politiques et sociaux, ce qui marque une avancée sur la voie du dialogue et du consensus. Il est cependant indispensable que ces commissions obtiennent des résultats concrets si l'on entend que le public fasse de nouveau confiance au processus politique.

19. La question de la réforme de la Constitution a été évoquée avec toute une gamme d'interlocuteurs. Les dirigeants et la classe politique d'Haïti semblent bien conscients du fait que pour améliorer le fonctionnement des institutions démocratiques, il faudrait modifier certaines dispositions de la Constitution de 1987. Toutefois, la forme que devrait revêtir un tel processus continue de faire l'objet d'un débat. Plusieurs interlocuteurs ont regretté que le calendrier électoral fasse peser une charge financière excessive et trop de pression politique sur un système déjà fragile. La structure administrative lourde d'Haïti, les restrictions exercées en matière de double nationalité et l'équilibre des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif ont été placés parmi les principaux domaines à réformer.

20. Consciente du calendrier serré s'appliquant à la révision de la Constitution, la mission a reconnu que celle-ci devait être menée à bien si l'on souhaitait améliorer la gouvernance dans le pays. Elle a d'ailleurs fait passer aux dirigeants politiques haïtiens, à des fins de réflexion, un message concernant la nécessité de parvenir aux consensus voulus pour permettre le bon déroulement de la réforme. À l'occasion de sa rencontre avec le Président de la Commission présidentielle sur la Constitution, la mission a également souligné qu'il fallait mieux coordonner l'action de l'exécutif, du Parlement et de la société civile afin d'éviter des dissensions et une paralysie politique qui risqueraient d'entraver la réforme.

21. La Commission présidentielle sur la Constitution devrait publier son rapport en juin, afin de permettre au Parlement d'approuver les modifications à apporter à la Constitution avant la fin de sa session, en septembre. Une commission parlementaire de la réforme constitutionnelle a aussi été créée. Si elles sont approuvées, ces

modifications devront être ratifiées par le prochain Parlement et n'entreront en vigueur que lorsque le nouveau Président aura pris ses fonctions en 2011. Certains hommes politiques et spécialistes des questions constitutionnelles estiment qu'il sera difficile de tenir ces délais, en particulier dans la mesure où il faudra que le calendrier électoral soit respecté pour que la révision puisse se dérouler comme prévu. Il convient de noter que le renouvellement d'un tiers du Sénat, à l'occasion des élections qui se tiendront en avril et en juin, est primordial pour que cette instance puisse se prononcer sur la réforme constitutionnelle. En effet, le Sénat ne compte actuellement pas suffisamment de membres pour réunir la majorité des deux tiers nécessaire à l'approbation de toute révision, et il n'a pas modifié son règlement intérieur pour permettre l'adoption des décisions aux deux tiers de la majorité des 18 sénateurs en poste.

Extension de l'autorité de l'État

22. Pour consolider la stabilité en Haïti, il demeure essentiel d'établir des institutions politiques légitimes et responsables. En dépit des efforts que la MINUSTAH déploie en collaboration avec des partenaires clefs pour renforcer les capacités des institutions, tant l'État que l'administration locale continuent de pâtir du fait que leur capacité d'assurer la prestation des services de base est limitée. La santé et l'éducation comptent parmi les domaines dans lesquels l'État a le plus de difficultés en la matière, comme en témoignent le tragique effondrement de l'école « La Promesse Évangélique » à Pétienville, près de Port-au-Prince, qui a coûté la vie à plus de 100 personnes, dont de nombreux enfants, le long litige autour du paiement des salaires des enseignants et les actions syndicales dures qui ont paralysé certains hôpitaux de la capitale. La mission a constaté avec préoccupation que l'État ne pouvait donner accès à l'éducation qu'à 10 % des élèves inscrits, qui représentaient eux-mêmes déjà une faible proportion des enfants en âge d'être scolarisés, sans compter qu'il ne contrôlait ni le contenu ni la qualité des programmes enseignés dans le privé. Un certain nombre d'interlocuteurs ont également souligné qu'il fallait préciser les arrangements juridiques et pratiques concernant la décentralisation, processus qui pourrait renforcer la capacité de l'administration locale d'assurer la prestation de services.

23. Le Président Préval et le Premier Ministre Pierre-Louis, les dirigeants politiques et les membres du secteur privé et de la société civile ont souligné qu'il fallait collaborer en vue de renforcer la gouvernance et les capacités de l'administration à tous les niveaux. À cet égard, de plus amples efforts devront être déployés au niveau bilatéral, dans le cadre d'un plan d'action public, pour compléter l'assistance qu'offre la MINUSTAH.

24. La mission a appris avec satisfaction que suite à la mise à jour du système de gestion des données douanières, à la multiplication des patrouilles le long des routes et à l'ouverture de nouveaux postes de contrôle, les taxes collectées par les autorités douanières – représentant un tiers des recettes de l'État – avaient sensiblement augmenté. Elle a également jugé encourageants les efforts faits par le Gouvernement haïtien, avec l'assistance de la MINUSTAH, des institutions financières internationales et des donateurs, pour élaborer et actualiser un certain nombre de textes fondamentaux concernant la gestion des frontières, y compris un plan de gestion intégrée, le Code des douanes et la loi portant création du Conseil national de la gestion intégrée des frontières.

25. Lorsque la mission s'est rendue à Ouanaminthe, à la frontière nord-est de la République dominicaine, elle a eu une illustration criante des énormes obstacles auxquels les autorités haïtiennes se heurtent dans le domaine de la gestion des frontières. Les membres du Conseil ont constaté combien les frontières étaient perméables et la circulation sans entrave dans la zone frontalière, et aussi que peu de progrès avaient été faits s'agissant de l'infrastructure. À cet égard, les autorités locales ont appelé l'attention de la mission sur le fait qu'en dépit de l'appui que leur offrait la MINUSTAH, elles manquaient de l'infrastructure et du matériel nécessaires pour gérer efficacement la frontière avec la République dominicaine, et elles ont souligné qu'il fallait renforcer la présence de la Police nationale d'Haïti dans la région, où seuls 22 policiers étaient en poste, en tenant compte des contraintes imposées par l'absence d'infrastructure.

26. La mission a visité la base navale de la MINUSTAH à Fort-Liberté, établie en décembre 2008 dans le cadre du programme de gestion des frontières. On lui a présenté le plan d'opérations prévoyant la réalisation par la MINUSTAH et la Police nationale d'Haïti de patrouilles maritimes organisées jour et nuit. Un officier du bataillon uruguayen, huit membres d'équipage, un membre de la Police des Nations Unies et un membre de la Police nationale d'Haïti participent activement à chaque patrouille, qui mobilise deux navires à la fois. La mission a constaté que l'équipe navale conjointe se trouvant à Fort-Liberté participait également à une patrouille hebdomadaire menée par voies terrestre, maritime et aérienne le long des frontières. Elle a également été informée que le Gouvernement haïtien s'employait à rendre opérationnelle l'administration des douanes à Fort-Liberté, récemment remise sur pied par la MINUSTAH.

État de droit et droits de l'homme

27. Renforcer les capacités de la Police nationale d'Haïti demeure une condition préalable incontournable si l'on entend donner à Haïti les moyens de faire face sans aide extérieure aux menaces pesant sur sa stabilité. Tous les interlocuteurs de la mission ont admis que d'importantes mesures avaient été prises en vue d'améliorer les compétences professionnelles des membres de la Police nationale d'Haïti, de renforcer les capacités institutionnelles de celle-ci et de mettre en place l'infrastructure voulue. La mission a jugé particulièrement encourageant le fait que grâce à l'appui offert par la MINUSTAH, en collaboration avec des organismes des Nations Unies et les principaux partenaires bilatéraux, à la Police nationale d'Haïti, le public faisait désormais davantage confiance à celle-ci. Ainsi, selon un sondage d'opinion réalisé peu auparavant, en 2008, 58 % des Haïtiens estimaient que la Police nationale d'Haïti avait évolué dans le bon sens. Le processus de recrutement engagé dans tout le pays en septembre 2008 pour la vingt-deuxième promotion a suscité l'envoi de plus de 30 000 candidatures, ce qui montre bien que la Police nationale jouit d'une meilleure réputation aux yeux de la population.

28. La mission a également été satisfaite d'observer qu'alors que le recrutement des élèves policiers avait pris énormément de retard en 2008, il semblait que l'action menée pour former 14 000 policiers en service actif d'ici à 2011, comme prévu dans le plan de réforme de la Police nationale d'Haïti, était de nouveau en bonne voie. Les membres de la mission ont été informés que la vingtième promotion, qui se composait de 702 élèves policiers (dont 86 femmes) et avait suivi le programme de formation de base, avait été diplômée en février 2009, portant le

nombre total de policiers en service actif à 9 247. La vingt et unième promotion, qui compte 483 élèves (dont 104 femmes), a entamé sa formation le 31 décembre 2008 et devrait être diplômée au second semestre de 2009. Il est indispensable que les autorités haïtiennes continuent de donner la priorité au recrutement pour que les objectifs énoncés dans le plan de réforme de la Police nationale d'Haïti puissent être atteints dans les délais prévus.

29. Comme plusieurs de ses interlocuteurs, la mission a estimé qu'en dépit des progrès accomplis au cours des cinq dernières années, la Police nationale d'Haïti n'avait toujours pas les moyens nécessaires pour faire face aux multiples menaces pesant sur la stabilité, notamment la criminalité organisée et le trafic de stupéfiants, qui comptent parmi les principaux facteurs mettant en péril la gouvernance, la stabilité et le développement du pays. En particulier, la présence de la Police nationale le long des frontières terrestres et maritimes reste minime, bien que la mission ait été informée par les autorités haïtiennes qu'il était prévu de renforcer les services de surveillance côtière.

30. Outre l'appui précieux qu'elle reçoit de la MINUSTAH et d'autres partenaires de premier plan, la Police nationale d'Haïti aura besoin de l'assistance concertée des acteurs de la région dotés des ressources et des compétences spécialisées nécessaires pour avoir véritablement de l'influence. À cet égard, la création d'un groupe de travail de coordination pour la coopération de l'Amérique latine avec la Police nationale haïtienne et les travaux du Mécanisme consultatif « 2 x 9 » sont des manifestations concrètes de l'engagement sans faille des partenaires d'Haïti en Amérique latine en faveur de la stabilisation à long terme du pays, qui s'inspirent de leur propre expérience réussie dans les domaines de la formation et de la réforme de la police. Compte tenu de la politisation subie par la Police nationale par le passé lorsque certains membres de la communauté internationale s'étaient efforcés d'appuyer la formation, les principaux acteurs de la vie politique en Haïti ont souligné qu'il fallait offrir à la Police nationale d'Haïti, à long terme, une assistance internationale ininterrompue.

31. Pour pérenniser la stabilité en Haïti, il faudra aussi renforcer les autres piliers de l'état de droit. La mission a constaté que seuls des progrès limités avaient été faits sur la voie de la réalisation des objectifs répertoriés dans le plan national de réforme de la justice, s'agissant notamment de l'application des trois lois fondamentales sur l'indépendance de l'appareil judiciaire. À cet égard, l'inauguration de l'École de la magistrature, qui a eu lieu le 12 mars en présence de la mission, a marqué une importante avancée vers la mise en place d'un système judiciaire professionnel et indépendant. La mission a néanmoins noté qu'il fallait faire plus d'efforts pour exécuter le plan national de réforme de la justice, y compris mettre sur pied le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, qui jouera à la longue un rôle primordial dans la promotion de la déontologie et le bon fonctionnement de l'appareil judiciaire.

32. La situation dans les établissements pénitentiaires en Haïti, à laquelle les donateurs bilatéraux n'ont accordé que relativement peu d'attention, continue de susciter beaucoup de préoccupations. La surpopulation carcérale extrême, dans des installations inappropriées, est aggravée par le nombre très élevé de personnes placées en détention provisoire. Plus de 87 % des détenus au pénitencier national de Port-au-Prince sont en détention provisoire, et tel est le cas également de plus de 78 % des détenus dans tout le pays. Des améliorations ont certes été apportées au

système pénitentiaire, avec l'appui des partenaires bilatéraux, mais la population carcérale a continué de croître et les autorités elles-mêmes estiment que les installations ne répondent pas aux normes démocratiques et desservent l'objectif consistant à favoriser la réinsertion des détenus. La mission a constaté qu'il fallait adopter une démarche globale, destinée à améliorer le fonctionnement de tout le dispositif pénal, notamment à réduire le nombre de personnes placées en détention provisoire ou en détention avant jugement et à améliorer les installations carcérales.

33. Les autorités haïtiennes ont insisté sur le fait qu'elles étaient très attachées au respect des droits civils et politiques dans le pays, en particulier la liberté d'expression. La mission s'est émue des entraves pesant sur les droits économiques, sociaux et culturels en Haïti, situation que la crise humanitaire causée par les catastrophes naturelles de 2008, la crise alimentaire mondiale et la détérioration de l'économie internationale n'ont fait qu'aggraver.

Situation humanitaire

34. Bien que louable, la réaction de la communauté internationale face à la série de tempêtes et d'ouragans qui ont dévasté Haïti en 2008 a été insuffisante pour répondre aux besoins humanitaires urgents du pays. Les ouragans de 2008 ont provoqué des dégâts représentant 15 % du produit intérieur brut (PIB) d'Haïti à un moment où le Gouvernement doit faire face à une baisse de 47 % de l'appui budgétaire. L'appel éclair visant à mobiliser 127 millions de dollars pour apporter une assistance humanitaire immédiate n'a généré qu'environ la moitié des fonds requis. Compte tenu du commencement imminent de la saison des pluies début avril, la mission a estimé qu'il est urgent de répondre aux besoins humanitaires non satisfaits.

35. Haïti est infiniment vulnérable aux chocs extérieurs, en particulier aux conditions climatiques extrêmes pendant la saison annuelle des ouragans. Le degré de vulnérabilité est tel que même une pluviométrie modeste peut avoir des incidences humanitaires majeures. Les membres du Conseil de sécurité ont pu constater par eux-mêmes les séquelles des inondations provoquées par les ouragans de 2008 aux Gonaïves. Une grande partie de cette ville d'un million et demi d'habitants était recouverte de plus de 1 800 000 mètres cubes de boue. En tout, ce sont plus de 250 000 personnes qui ont été touchées, dont 466 mortes dans les inondations et 235 portées disparues.

36. Face au danger des inondations et des glissements de terrain associés à la dégradation de l'environnement, l'aménagement des bassins versants et la réduction des risques de catastrophe sont prioritaires en Haïti. Aux Gonaïves, les membres du Conseil de sécurité se sont rendus sur le site d'un projet à forte intensité de main-d'œuvre qui a pour but d'amoindrir la vulnérabilité environnementale par l'aménagement du sol en terrasses, la construction de petites digues, la modification du lit des rivières et la remise en état des canaux. Ce projet, mis sur pied par l'Organisation internationale du Travail, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme alimentaire mondial, a permis de créer 21 000 emplois temporaires et fourni 1 260 000 rations alimentaires. De tels projets d'aménagement des bassins versants sont indispensables pour empêcher la poursuite de la dégradation de l'environnement, ainsi que les catastrophes humanitaires, et permettent de réparer les systèmes d'irrigation détériorés.

37. La sécurité alimentaire demeure une préoccupation majeure dans le pays. Trois millions de personnes souffrent d'insécurité alimentaire modérée ou extrême, soit près d'un tiers de la population totale du pays. Le pays est parsemé de poches isolées de malnutrition chronique, qui touche 210 000 personnes. La mission a aussi pris connaissance de la situation difficile du secteur agricole d'Haïti et a été informée de l'ampleur des mesures nécessaires à son amélioration. Alors que plus de 60 % de sa population pratiquent l'agriculture ou l'élevage, Haïti ne parvient à couvrir que 45 % de ses besoins alimentaires. À l'heure actuelle, les terres agricoles, réparties en propriétés modestes, sont sous-productives, en raison principalement d'un recours excessif aux collections de semences à faible rendement, d'une utilisation insuffisante d'engrais, d'une irrigation médiocre et d'une mécanisation trop faible. En outre, la déforestation du pays et sa vulnérabilité aux conditions climatiques ont souvent pour effet de dégrader les sols productifs. La mission a encouragé les autorités haïtiennes à adopter des politiques agricoles susceptibles de stimuler la production. Elle a aussi exhorté le Gouvernement à montrer qu'il est déterminé à établir des objectifs réalisables dans des délais raisonnables, ce qui contribuerait à la stabilité du pays. Aidée par les bons choix et les bonnes politiques, la production agricole pourrait s'accroître considérablement sur les terres déjà cultivées, et le phénomène pourrait s'étendre à de nouvelles terres productives, permettant ainsi d'augmenter la sécurité alimentaire en Haïti.

Développement social et économique

38. Le contexte socioéconomique s'est beaucoup détérioré au cours de l'année écoulée, menaçant de compromettre les progrès enregistrés dans d'autres domaines. Sur les 147 pays figurant dans l'Indicateur du développement humain, Haïti arrive au 146^e rang. Soixante-dix-huit pour cent de la population dispose de moins de deux dollars par jour pour vivre, alors que 54 % des Haïtiens doivent survivre avec moins d'un dollar par jour. La mission est arrivée à la conclusion évidente que les niveaux actuels d'extrême pauvreté sont manifestement incompatibles avec la stabilité à long terme du pays. Ses interlocuteurs haïtiens ont souligné qu'il importait de poursuivre la collaboration avec la communauté internationale en vue de la mise en œuvre d'une stratégie pour la reconstruction et le développement d'Haïti.

39. Comme le Président Préval l'a lui-même indiqué à la mission, la marche vers la stabilité macroéconomique a été marquée, entre 2004 et 2007, par des enjambées spectaculaires. L'inflation a été ramenée, de plus de 40 %, à moins de 10 %. Pendant la même période, le PIB d'Haïti a connu une hausse, de - 3,4 % en 2003 à 3,4 % en 2007, qui a dépassé la croissance démographique pour la première fois depuis des années.

40. Cependant, les effets combinés de la crise alimentaire et énergétique mondiale, de la série de tempêtes tropicales et d'ouragans et du ralentissement économique planétaire ont gravement compromis les progrès accomplis dans ces domaines. Selon l'évaluation des besoins après une catastrophe effectuée avec le concours de la Banque mondiale, de l'Union européenne et de l'Organisation des Nations Unies, les tempêtes et les ouragans de 2008 se sont traduits par des dégâts se chiffrant à 900 millions de dollars, soit l'équivalent de 14,6 % du PIB d'Haïti. Selon les estimations officielles, la croissance du PIB s'est ralentie à 1,3 % en 2008 et le PIB par habitant est même tombé au-dessous de zéro après trois années consécutives de croissance. Il est probable que la crise financière mondiale entraînera une nouvelle

dégradation des conditions de vie de nombreux Haïtiens au cours de l'année à venir, du fait de la diminution des envois de fonds de l'étranger qui, à raison de 1,4 milliard de dollars par an, ont été une source d'aide importante dont de nombreuses familles ont cruellement besoin.

41. La mission a reconnu qu'il est urgent de faire en sorte que la sécurité physique aille de pair avec la sécurité sociale et économique pour permettre à Haïti de rester sur le chemin de la stabilité durable et du développement. À cet égard, la mission a pris note du fait que les efforts du Gouvernement pour faire face aux besoins immédiats de relèvement et de reconstruction du pays sont entravés par un déficit de financement de 125 millions de dollars pour l'exercice en cours, bien qu'Haïti soit affecté à bénéficier d'un allègement de sa dette estimé à 1,1 milliard de dollars en juin 2009. Notant la réduction sensible du soutien budgétaire direct à Haïti, le Président Préval a exprimé l'espoir que le Gouvernement pourra recueillir les 125 millions de dollars manquants lors de la conférence des donateurs de haut niveau convoquée à Washington par la Banque interaméricaine de développement, de même que le financement de certains projets d'infrastructure précis, notamment l'achèvement de l'autoroute nationale 1, la route entre Nippes et la côte et la route amenant à Port-de-Paix. La conférence des donateurs constitue une chance majeure, pour Haïti, d'obtenir des fonds supplémentaires nécessaires à son redressement et à sa reconstruction.

42. Les interlocuteurs haïtiens et internationaux de la mission lui ont répété avec force qu'il importait que le Gouvernement prenne l'initiative de réunir un large consensus national autour d'un plan bien ciblé pour promouvoir le développement, la création d'emplois et la sécurité alimentaire et pour renverser la dégradation de l'environnement. À cet égard, la mission a pu constater le solide soutien que le rapport de Paul Collier, intitulé « Haïti : from natural catastrophe to economic security », avait suscité au sein du Gouvernement, du secteur privé, de la classe politique et de la société civile. Ce rapport renferme les points essentiels d'un programme concret pour la transformation économique rapide du pays, notamment en tirant parti des possibilités d'une croissance rapide de l'emploi dans l'industrie textile qu'offre la loi dénommée « Haitian Hemispheric Opportunity through Partnership Encouragement II Act » (HOPE II Act), par laquelle les États-Unis accordent aux produits haïtiens l'entrée en franchise de droits pendant 10 ans.

43. Sur l'action menée actuellement en faveur de la création d'emplois, la mission a été heureuse d'apprendre, de la part du Premier Ministre, qu'un certain nombre de mesures importantes étaient déjà prises par le Gouvernement, avec le soutien d'importants partenaires internationaux, pour éliminer les principaux obstacles à l'investissement privé. Parmi celles-ci, on peut citer l'établissement d'une commission interministérielle sur la gestion des biens fonciers, l'élaboration d'une loi sur la copropriété et le recensement de terrains appartenant à l'État qui pourraient accueillir des zones d'exportation. À cet égard, la mission a pu visiter, lors de son voyage à Ouanaminthe, l'une des deux zones d'exportation du pays, qui emploie actuellement 3 000 personnes et dont une expansion est prévue en 2009.

44. La mission a aussi jugé encourageante la volonté manifeste du secteur privé d'œuvrer avec le Gouvernement et la communauté internationale à la création d'emplois. En même temps, plusieurs chefs d'entreprise ont souligné qu'il fallait d'urgence améliorer le climat des affaires et attirer des investissements directs étrangers, qui sont déterminants pour la croissance et le développement à long terme d'Haïti. Les milieux d'affaires ont surtout mis l'accent sur la nécessité de lutter

contre la mauvaise image d'Haïti à l'étranger et de présenter le pays sous un jour plus favorable, compte tenu des progrès notables accomplis dans le domaine de la sécurité. À cet égard, il a été rappelé que les taux de criminalité violente étaient en réalité moins élevés en Haïti que dans d'autres pays des Caraïbes. La mission a par ailleurs été informée que la Commission présidentielle sur la concurrence travaillait à l'élaboration d'un plan national dans ce domaine, ainsi que d'un certain nombre de recommandations précises à l'intention du Gouvernement en prévision de la prochaine conférence des donateurs de haut niveau.

45. En dépit de ces signes encourageants, laissant entrevoir un consensus sur le besoin urgent de créer des emplois en conjuguant investissements publics et privés, de stimuler la productivité agricole et de s'attaquer à l'état désastreux de l'environnement en Haïti, la mission a remarqué que le Gouvernement n'avait pas encore établi de plan d'action ciblé détaillant les priorités du pays en matière de développement à court, moyen et long terme. Elle a été informée que le Gouvernement avait commencé à élaborer, en vue de la prochaine conférence des donateurs, un document en s'inspirant du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté adopté par le pays, de l'évaluation des besoins après une catastrophe et du rapport de M. Collier; il faudra toutefois faire d'avantage pour mettre au point un schéma directeur établissant des priorités en vue du relèvement économique durable d'Haïti et pouvant servir de base à un partenariat renouvelé entre Haïti et la communauté internationale.

46. La mission a noté que la contribution de la diaspora au développement du pays, qui est liée à des réformes constitutionnelles en instance sur la reconnaissance de la double nationalité, doit également être examinée.

Coopération régionale

47. La mission a eu l'occasion de rencontrer des membres du Groupe restreint et a pu constater le rôle décisif qu'il continue de jouer s'agissant d'assurer une coordination étroite entre la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), les donateurs et la communauté diplomatique, de façon à accroître l'efficacité de l'action de la communauté internationale.

48. La mission est sensible à l'engagement qu'ont pris les pays d'Amérique latine d'apporter leur concours aux efforts faits par Haïti en matière de stabilisation, de croissance socioéconomique et d'intégration régionale. C'est la première fois que la région participe pleinement au maintien de la paix en Haïti, en fournissant des militaires et des policiers, mais aussi dans le cadre de son appui bilatéral et multilatéral. En outre, ces pays prennent une part plus importante à la formation des policiers, tirant parti des succès de la région dans ce domaine.

49. La coopération Sud-Sud, sujet d'intérêt grandissant pour les autorités haïtiennes a été soulevée à maintes reprises tout au long de la mission. Parmi les pays d'Amérique latine, d'importants fournisseurs de contingents à la MINUSTAH se sont particulièrement investis dans des projets de développement. C'est ainsi que l'Argentine a apporté une aide dans le domaine de l'agriculture, le Brésil dans la construction de centrales hydroélectriques et le Chili dans le secteur de l'éducation. La mission a d'ailleurs pu visiter, dans la ville de Gonaïves, une nouvelle centrale électrique fonctionnant au fioul lourd, construite par le Venezuela (République bolivarienne du) et dont le fonctionnement est assuré par des techniciens cubains.

50. La mission a aussi jugé encourageants les signes d'une amélioration de la coopération entre Haïti et la République dominicaine. En février, le Président Préal a signé un décret rétablissant la délégation haïtienne à la Commission frontalière conjointe entre Haïti et la République dominicaine. Cet organe devait se réunir à la frontière entre les deux pays le 24 mars pour examiner son futur programme de travail.

51. La participation constante des organisations régionales et sous-régionales, telles que l'Organisation des États américains et la Communauté des Caraïbes (CARICOM) est importante pour garantir l'intégration d'Haïti au sein du large ensemble de l'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que pour solidifier l'engagement de ses partenaires de l'hémisphère.

52. Les autorités haïtiennes ont également souligné l'importance de la coopération fournie par des pays d'autres groupes régionaux et les membres de la mission ont insisté sur l'intérêt de la voir se développer.

III. Observations

Situation d'ensemble en matière de sécurité

53. Depuis le déploiement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), la situation s'est généralement améliorée en matière de sécurité, comme en témoignent la baisse des taux de la criminalité et la confiance grandissante du public dans la Police nationale haïtienne. Cependant, les progrès enregistrés dans ce domaine restent fragiles en raison, pour une bonne part, des mauvaises conditions de vie de la majorité de la population et des tensions politiques latentes. La sécurité sociale et économique doit donc aller de pair avec la sécurité physique pour qu'Haïti parvienne à une stabilité durable. Le trafic de drogue continue de faire peser une menace importante sur la sécurité. C'est un problème qu'Haïti ne peut affronter seul et qui exige le soutien des autres pays de la région.

Dialogue politique et élections

54. Haïti ne peut se permettre une autre crise politique. Le Gouvernement et le Parlement doivent coopérer l'un avec l'autre pour jeter les bases de la stabilité et du développement à long terme du pays. Le processus de réforme constitutionnelle devrait aboutir à une proposition qui garantisse le bon fonctionnement des institutions et favorise le développement économique et social. En même temps, il est indispensable que le Gouvernement continue d'œuvrer avec les partis politiques, le secteur privé et la société civile pour parvenir à un large consensus sur les questions de première importance pour la stabilité et le développement du pays. Une réforme s'impose pour la simplification du système électoral. Il en résulterait parallèlement un allègement du fardeau financier pour le budget de l'État et une plus grande stabilité du pays. Tout doit être fait pour assurer un processus électoral qui soit libre, équitable et ouvert à tous.

Extension de l'autorité de l'État

55. Le contrôle des frontières terrestres et maritimes en Haïti et la fourniture des services de base par les autorités haïtiennes sont les deux volets fondamentaux de l'action que doit mener l'État pour étendre et renforcer son autorité. La gestion intégrée et la sécurité des frontières, en tant qu'enjeu régional au sens large, constituent un problème commun appelant des solutions communes, et c'est là une tâche pour laquelle Haïti a besoin du soutien de la communauté internationale. En ce qui concerne la prestation des services de base, l'action du Gouvernement haïtien dépend de ses moyens; la capacité de l'État est fragile en l'absence d'une économie forte. Le Gouvernement d'Haïti devrait tirer pleinement parti du soutien international dont il bénéficie pour développer sa capacité de fournir les services dont son peuple a besoin.

État de droit et droits de l'homme

56. En vue d'atteindre les objectifs fixés dans le plan de réforme national de la Police nationale haïtienne, des progrès ont été faits en matière de professionnalisation de cette police, de renforcement de sa capacité institutionnelle et de la mise en place de son infrastructure. Il s'agit là d'un programme ambitieux qui requiert le soutien de la communauté internationale.

57. L'existence d'institutions judiciaires fonctionnelles et crédibles est une condition préalable au renforcement de l'état de droit en Haïti. Si des mesures importantes ont déjà été prises dans ce domaine, des difficultés institutionnelles attendent d'être traitées. En matière d'administration diligente de la justice, le pouvoir judiciaire a fait preuve d'une capacité limitée qui a entraîné une forte hausse de la population carcérale, laquelle continue de vivre dans des conditions d'entassement et voit ses droits fondamentaux violés. Le Gouvernement haïtien doit mettre à exécution son plan stratégique prévoyant l'expansion du système pénitentiaire du pays et l'examen de la situation actuelle des prisonniers en détention préventive.

Situation humanitaire

58. Haïti est particulièrement vulnérable aux ouragans et aux tempêtes tropicales venant de l'océan Atlantique. Des progrès ont été enregistrés dans le domaine de la prévention des catastrophes et de la réduction des risques grâce aux efforts déployés pour aménager les bassins fluviaux et à la mise en œuvre de projets à haute intensité de main-d'œuvre destinés à atténuer la vulnérabilité en disposant le sol en terrasses, en construisant des petites digues, en déroutant des cours d'eau et en réparant des canaux. Il demeure essentiel que les autorités haïtiennes travaillent étroitement avec la communauté internationale pour faciliter l'acheminement de l'aide en matière de secours, de relèvement, de reconstruction et de développement à long terme.

59. La sécurité alimentaire reste l'un des plus grands soucis dans le pays. La faible productivité de l'agriculture témoigne des difficultés rencontrées dans un secteur qui emploie plus de 50 % de la population. À cet égard, l'adoption de politiques agricoles destinées à stimuler la production est impérative. Des financements supplémentaires sont nécessaires pour faire face aux besoins humanitaires importants qui persistent en Haïti.

Développement économique et social

60. Haïti a subi de sérieux revers en 2008. Certes, le pays est confronté à de redoutables défis, mais il y a tout lieu d'être optimiste quant aux chances de voir Haïti, avec l'appui de ses partenaires internationaux, se relever des difficultés de l'année écoulée. Il lui faut d'urgence une aide internationale supplémentaire pour faire face à ses besoins immédiats, sur les plans humanitaire, du relèvement et de la reconstruction. La prochaine conférence des donateurs de haut niveau à Washington sera cruciale de ce point de vue.

61. Parallèlement, la conférence des donateurs devrait être perçue comme une occasion de créer un nouveau partenariat entre Haïti et la communauté internationale, qui se fonde sur un engagement commun de créer des emplois, de renforcer la sécurité alimentaire, d'assurer le développement économique, d'améliorer la prestation des services de base et restaurer l'environnement. Le Gouvernement devrait donc poursuivre sa collaboration avec le secteur privé, les partis politiques et la société civile en vue de mettre en place le cadre législatif et réglementaire nécessaire pour promouvoir l'investissement privé et tirer parti des possibilités de création rapide d'emplois qu'offrent la loi américaine «HOPE II Act» et d'autres accords commerciaux préférentiels de ce type. La communauté internationale, qui mise de toute évidence sur la réussite d'Haïti, continuera d'accompagner le développement politique, économique et social du pays. Toutefois, si elle est disposée à continuer de jouer un rôle d'appui, la responsabilité en incombe au premier chef aux Haïtiens eux-mêmes.

Coopération régionale

62. La région de l'Amérique latine et des Caraïbes joue un rôle important s'agissant d'aider Haïti à s'insérer pleinement dans son contexte régional. Son engagement à soutenir Haïti sur le chemin d'une meilleure sécurité et du développement est digne d'éloges.

Le rôle des Nations Unies

63. Compte tenu des progrès à accomplir pour que la Police nationale d'Haïti soit en mesure d'assumer pleinement ses responsabilités, le maintien de la présence de la MINUSTAH demeure essentiel pour l'instant. Le retrait ultérieur des contingents et de la police de la MINUSTAH devra se faire graduellement en fonction du renforcement progressif de la capacité institutionnelle haïtienne et de l'évolution de la situation sur le terrain. Il est également important, pour l'avenir du pays, de renforcer les moyens dont disposent les autorités haïtiennes pour assurer la stabilité économique et le développement et d'examiner le rôle de l'Organisation des Nations Unies à cet égard. Si l'appui fourni par celle-ci demeure essentiel, la participation à long terme des autres partenaires, bilatéraux et multilatéraux, notamment des organisations régionales, des fondations privées et des donateurs non traditionnels, sera indispensable pour permettre à Haïti de poursuivre sur la voie de la stabilité et du développement durable.

Annexe I

Mandat de la mission du Conseil de sécurité en Haïti

Le mandat de la mission consiste à :

a) Réaffirmer le soutien continu du Conseil de sécurité au Gouvernement et au peuple haïtiens dans l'action qu'ils mènent pour reconstruire leur pays, consolider la paix et la stabilité et créer des conditions propices à son relèvement et à son développement durable, après les lourds revers essuyés en 2008;

b) Apporter un soutien énergique à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et au Représentant spécial du Secrétaire général, et appuyer leur action en vue d'améliorer la stabilité et la gouvernance en Haïti;

c) Rappeler qu'il importe de travailler sans relâche sur le court, le moyen et le long terme et d'apporter à Haïti l'aide internationale et régionale dont le pays a besoin pour consolider la paix, la stabilité et le développement, sans perdre de vue que la paternité et la responsabilité des décisions reviennent au premier chef au Gouvernement et au peuple haïtiens;

d) Évaluer les progrès réalisés dans l'application des résolutions du Conseil de sécurité, notamment de la résolution 1840 (2008), et les progrès accomplis par le Gouvernement haïtien, avec l'aide de la communauté internationale, en particulier de la MINUSTAH, pour ce qui est de régler les problèmes interdépendants touchant la réforme du secteur de la sécurité, la gestion des frontières, l'appui institutionnel et la gouvernance (notamment les élections et les réformes), l'état de droit, les droits de l'homme et le développement économique et social;

e) Exhorter le Gouvernement haïtien à redoubler d'efforts pour encourager un dialogue politique réel sans exclusive, condition de la réconciliation nationale, de la bonne gouvernance et du développement durable;

f) Évaluer la détermination du Gouvernement haïtien à lutter contre la traite transfrontière d'êtres humains et les trafics transfrontières de stupéfiants et d'armes et contre d'autres activités illégales, ainsi que la coopération des États Membres, notamment des États voisins et de ceux de la région, à cette lutte, en coordination avec la MINUSTAH;

g) Examiner les progrès réalisés jusqu'à présent et déterminer où en est le pays dans la préparation des prochaines élections;

h) Souligner l'importance des engagements mutuels pris par la communauté internationale et par Haïti ainsi que de la conférence des donateurs qui doit se tenir en avril 2009 et insister sur la nécessité d'un décaissement rapide de toutes les contributions annoncées;

i) Évaluer, en concertation avec le Gouvernement haïtien, la situation humanitaire du pays et les progrès accomplis dans ce domaine, notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire, et envisager ses répercussions sur la sécurité, le développement socioéconomique et la stabilité du pays;

j) Passer en revue les mesures prises pour mettre en place une stratégie de prévention des catastrophes et de réduction des risques prenant en compte les dégâts subis par le secteur agricole et les infrastructures pendant les cyclones et les

tempêtes tropicales qui ont frappé Haïti en 2008, et étudier les résultats de l'évaluation des besoins réalisée après ces catastrophes;

k) Évaluer le degré de coopération, de coordination et d'entraide entre la MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies, et consulter le Gouvernement haïtien et les partenaires internationaux à cet égard, notamment en ce qui concerne le développement socioéconomique et la mise en œuvre du document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté;

l) Évaluer et continuer à encourager la mise en œuvre de projets à effet rapide destinés à compléter les opérations en faveur de la sécurité et du développement engagées par les autorités haïtiennes avec le concours de la MINUSTAH et de l'équipe de pays;

m) Souligner l'importance du rôle joué par les organisations et les mécanismes régionaux dans l'entreprise de stabilisation, de reconstruction et de développement en cours en Haïti, en particulier par l'Organisation des États américains, la Communauté des Caraïbes, le Mécanisme consultatif « 2 x 9 » et le Groupe de travail de coordination pour la coopération de l'Amérique latine avec la Police nationale haïtienne;

n) Réaffirmer l'importance cruciale de la consolidation de la stabilité en Haïti, en mettant l'accent en particulier sur le plan de consolidation du Secrétaire général approuvé par le Conseil de sécurité;

o) Tirer de l'expérience de la MINUSTAH des enseignements utiles aux membres du Conseil pour l'étude des grands problèmes structurels et des questions de maintien de la paix, dans le cadre de l'examen périodique des opérations de maintien de la paix.

Annexe II

Calendrier des réunions de la mission du Conseil de sécurité en Haïti

Mercredi 11 mars 2009

13 heures	Arrivée à Port-au-Prince en provenance de New York
13 h 30	Point de presse
15 h 30	Séance d'information avec la MINUSTAH
17 heures	Séance d'information avec l'équipe de pays des Nations Unies
20 heures	Réception donnée par le Représentant spécial du Secrétaire général

Jeudi 12 mars 2009

7 heures-8 heures	Petit-déjeuner avec le Président de la Commission présidentielle sur la Constitution et le Coordonnateur des commissions présidentielles
9 heures	Rencontre avec le Président, René Garcia Préval
11 heures	Inauguration de l'École de la magistrature
13 heures	Déjeuner avec les responsables de l'Assemblée nationale, les Présidents des commissions du Sénat et de la Chambre des députés sur la justice et la sécurité, et le Ministre chargé des relations avec le Parlement
15 heures	Rencontre avec le Premier Ministre, Michèle Duvivier Pierre-Louis, et les principaux ministres
17 heures	Réunion avec le Groupe restreint
18 h 45	Réunion avec le Conseil électoral provisoire
20 h 30	Dîner avec le groupe sur l'état de droit : le Ministre de la justice et de la sécurité publique, les Secrétaires d'État à la justice et à la sécurité publique, le Directeur général de la Police nationale haïtienne, et le Directeur de l'administration pénitentiaire

Vendredi 13 mars 2009

7 h 15	<i>Groupe 1</i> : Départ pour Fort-Liberté et Ouanaminthe
8 heures	<i>Groupe 2</i> : Départ pour les Gonaïves
13 h 5	Arrivée à Port-au-Prince en provenance de Fort-Liberté et Ouanaminthe
13 h 30	Déjeuner et réunion d'information sur les affaires militaires et de police au Camp Charlie avec le commandant de la Force, le chef de la police, les chefs des contingents et l'équipe dirigeante de la police
14 h 30	Départ pour Cité-Soleil
14 h 50	Visite de Cité-Soleil

- 16 heures *Groupe 1* : Réunion avec les représentants du secteur privé
Groupe 2 : Réunion avec les représentants de la société civile
- 19 heures Dîner donné par le Président, René Garcia Préval

Samedi 14 mars 2009

- 8 h 30 Réunion avec les responsables des partis politiques et les parlementaires
- 11 h 30 Déjeuner à l'Unité de police constituée chinoise
- 12 h 45 Conférence de presse
- 14 h 10 Départ de Port-au-Prince pour New York
-